



**Conseil municipal | Séance du 10 décembre 2020**

## **Extrait du registre des délibérations**

### **Délibération n°2020-12-10-36 | Aide exceptionnelle aux associations communales - Attribution de subventions aux associations stéphanoises Sur le rapport de Monsieur Bénard Edouard**

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 30

Date de convocation : 4 décembre 2020

L'An deux mille vingt, le 10 décembre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie à huis clos, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

#### **Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Monsieur Edouard Bénard, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Atif, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Christine Leroy, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Juliette Biville, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Johan Quéruel, Madame Alia Cheikh, Madame Lise Lambert, Monsieur Brahim Charafi, Madame Sarah Tessier, Madame Noura Hamiche.

#### **Etaient excusés avec pouvoir :**

Madame Murielle Renaux donne pouvoir à Monsieur José Gonçalves, Madame Agnès Bonvalet donne pouvoir à Madame Florence Boucard, Madame Aube Grandfond-Cassius donne pouvoir à Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Romain Legrand donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger.

#### **Secrétaire de séance :**

Madame Marie-Pierre Rodriguez

Le Conseil municipal,

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,

**Considérant :**

- Les demandes de subventions exceptionnelles formulées par les associations stéphanaïses qui connaissent d'importantes difficultés financières liées à la crise sanitaire,
- L'intérêt local à apporter une aide financière à ces associations,

**Décide :**

- D'accorder des subventions exceptionnelles aux associations conformément au tableau ci-joint :

<b>Nom des associations demandeuses</b>	
DENILOU	1 000 €
BUGALE AN NOZ	500 €
GWEZ	500 €
COMPAGNIE LE JARDIN DES PLANCHES	1 000 €
LA BOULE STEPHANAISE	200 €
USS HAND BALL	2 000 €
VELOCE CLUB ROUEN 76	800 €
ACSEC	1 000 €
CHOUETTE ON SORT	200 €
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	1 500 €
EQUI-LIBRE	200 €
LE BON CRENEAU	1 000 €
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES	1 500 €
ASPIC	2 000 €
AGGLO SUD VOLLEY BALL	2 000 €
CLUB GYMNIQUE STEPHANAIS	2 500 €
APELE INTERLUDE	1 700 €
FRANCAS	2 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>22 100 €</b>

- D'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents afférents.

**Précise que :**

- Ces dépenses sont imputées au budget 2020 de la Ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 35 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moysé  
Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 11/12/2020

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20201210-lmc119952-DE-1-1

Affiché ou notifié le 15 décembre 2020